

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2023

---

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET  
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 557

présenté par  
Mme Brulebois

à l'amendement n° 500 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE 30 BIS**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette information inclut l'anticipation et l'acceptation d'évacuer son domicile et de se tenir prêt à suivre les injonctions du maire et de la préfecture. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement de précision quant au contenu de l'information vise à préparer les personnes à se préparer à quitter leur domicile, ce qui est généralement un très grande épreuve.